

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02320 Numéro SIREN : 805 258 985 Nom ou dénomination : BBC

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2019 sous le numéro de dépôt 12584

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires	6 231	1 239	4 992		
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	58 499	13 648	44 851	26 901	17 950 66.73
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	2 544 336		2 544 336	2 198 802	345 534 15.71
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	2 609 066	14 887	2 594 179	2 225 703	368 476 16.56
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 178		2 178		2 178
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	719 645		719 645	282 000	437 645 155.19
	Autres créances	424 902		424 902	414 754	10 148 2.45
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
Comptes de Régularisation	Disponibilités	22 725		22 725	19 076	3 649 19.13
	Charges constatées d'avance (3)	4 457		4 457	1 929	2 528 131.04
	Total III	1 173 907		1 173 907	717 759	456 148 63.55
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 782 973	14 887	3 768 086	2 943 462	824 624 28.02

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 193 900) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	2 193 900		2 193 900			
	Réserves						
	Réserve légale	11 272		7 413		3 859	52.06
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	44 172		50 849		6 677	13.13
	Report à nouveau			71 540		71 540	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	210 651		148 721		61 929	41.64
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	2 459 995		2 329 344		130 651	5.61
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	59 816		35 390		24 426	69.02
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 123 693		485 742		637 951	131.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 339		25 527		2 812	11.02
	Dettes fiscales et sociales	96 244		67 460		28 784	42.67
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	1 308 091		614 119		693 973	113.00
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 768 086		2 943 462		824 624	28.02
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 268 528		586 667			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	364 000		364 000	235 000		129 000	54.89
Chiffre d'affaires NET	364 000		364 000	235 000		129 000	54.89
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 700		1 700	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 565	1 269		1 296	102.12
Autres produits			481	2		479	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			367 046	237 971		129 075	54.24
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			82 309	65 292		17 018	26.06
Impôts, taxes et versements assimilés			7 545	2 321		5 224	225.13
Salaires et traitements			175 279	108 141		67 138	62.08
Charges sociales			69 605	39 391		30 214	76.70
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 441	4 374		6 067	138.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			9	2		6	267.36
Total des Charges d'exploitation (II)			345 188	219 521		125 667	57.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			21 858	18 450		3 407	18.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	123 598		241 468		117 870	48.81
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	102 598				102 598	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	226 196		241 468		15 272	6.32
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			102 598		102 598	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	11 233		6 682		4 551	68.11
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	11 233		109 280		98 047	89.72
2. Résultat financier (V-VI)	214 963		132 188		82 775	62.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	236 821		150 638		86 183	57.21
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 428				76 428	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 446				4 446	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	80 874				80 874	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	107 044				107 044	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 170				26 170	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			1 917		1 917	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	674 116		479 439		194 677	40.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	463 465		330 718		132 747	40.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	210 651		148 721		61 929	41.64

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



Laurent BARREAU
Edward BOUCHAUD
Jean-Marc HULIZEN
Damien LEROUX
Jacques MAHÉ
Manuel VALLEE

B.B.C
SAS au Capital de 2 193 900 euros

La Barrière Noire
ZA Bourne
44220 COUËRON

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ATLANTIQUE AUDIT - SAS au capital de 12 000 € - RCS SAINT-NAZAIRE 351 824 164 - NAF 6920Z - TVA INTRACOM FR 81 351 824 164 00013
4 rue de l'Étoile du Matin - 44600 SAINT-NAZAIRE - Tel : 02 40 70 40 08 - saint-nazaire@auditia.fr - www.auditia.fr

2 rue Alphonse Daudet
44350 GUERANDE
Tel : 02 40 42 92 92
guerande@auditia.fr

Le Point du Jour
Le Chêne Vert
44160 PONTCHATEAU
Tel : 02 28 54 05 40
pont-chateau@auditia.fr

Rue du Traité de Paris
ZAC de l'Europe
44210 PORNIC
Tel : 02 28 53 02 55
pornic@auditia.fr

98 rue du Leinster
44240 LA CHAPELLE-SUP-ERDRE
Tel : 02 28 07 01 23
nantes@auditia.fr

S o m m a i r e

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Rapport du commissaire aux comptes sur
l'augmentation de capital réservée aux adhérents
d'un plan épargne entreprise**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux associés,

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société B.B.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

A

15

3 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation

Comme indiqué dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société et nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

A

15

5 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6 - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

A

17

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Nazaire, le 23 mai 2019

ATLANTIQUE AUDIT

Le Commissaire aux comptes

Edward BOUCHAUD

A

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 231	1 239	4 992		4 992	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF IMMOBILISÉ	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	58 499	13 648	44 851	26 901	17 950	66.73
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	2 544 336		2 544 336	2 198 802	345 534	15.71
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	2 609 066	14 887	2 594 179	2 225 703	368 476	16.56
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 178		2 178		2 178	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	719 645		719 645	282 000	437 645	155.19
	Autres créances	424 902		424 902	414 754	10 148	2.45
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	22 725		22 725	19 076	3 649	19.13
	Charges constatées d'avance (3)	4 457		4 457	1 929	2 528	131.04
	Total III	1 173 907		1 173 907	717 759	456 148	63.55
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 782 973	14 887	3 768 086	2 943 462	824 624	28.02

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12		Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 193 900)	2 193 900		2 193 900			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	11 272		7 413		3 859	52.06
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	44 172		50 849		6 677	13.13
	Report à nouveau			71 540		71 540	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	210 651		148 721		61 929	41.64
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	2 459 995		2 329 344		130 651	5.61
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	59 816		35 390		24 426	69.02
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 123 693		485 742		637 951	131.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 339		25 527		2 812	11.02
	Dettes fiscales et sociales	96 244		67 460		28 784	42.67
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	Total IV	1 308 091		614 119		693 973	113.00
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 768 086		2 943 462		824 624	28.02

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 268 528 586 667

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	364 000		364 000	235 000		129 000	54.89
Chiffre d'affaires NET	364 000		364 000	235 000		129 000	54.89
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 700		1 700	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 565	1 269		1 296	102.12
Autres produits			481	2		479	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			367 046	237 971		129 075	54.24
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			82 309	65 292		17 018	26.06
Impôts, taxes et versements assimilés			7 545	2 321		5 224	225.13
Salaires et traitements			175 279	108 141		67 138	62.08
Charges sociales			69 605	39 391		30 214	76.70
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 441	4 374		6 067	138.71
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			9	2		6	267.36
Total des Charges d'exploitation (II)			345 188	219 521		125 667	57.25
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			21 858	18 450		3 407	18.47
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	123 598		241 468		117 870	48.81
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	102 598				102 598	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	226 196		241 468		15 272	6.32
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			102 598		102 598	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	11 233		6 682		4 551	68.11
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	11 233		109 280		98 047	89.72
2. Résultat financier (V-VI)	214 963		132 188		82 775	62.62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	236 821		150 638		86 183	57.21
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	76 428				76 428	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 446				4 446	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	80 874				80 874	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	107 044				107 044	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	107 044				107 044	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	26 170				26 170	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)			1 917		1 917	100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	674 116		479 439		194 677	40.61
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	463 465		330 718		132 747	40.14
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	210 651		148 721		61 929	41.64

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2018, la société 44 MATERIAUX, filiale de la société BBC, a absorbé la société 44 MENUISERIE.

En conséquence, les parts de la SAS 44 MENUISERIE qui étaient détenues par la SAS BBC ont été annulées.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1°1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La société BBC avait consenti en 2015 et en 2016 à des abandons de compte courant (assorties d'une clause de retour à meilleure fortune) au profit de la SAS 44 MENUISERIE, et pour un montant total de 220 000 €.

En 2018 et suite à la fusion, ces engagements ont été transférés sur la SAS 44 MATERIAUX, et s'élèvent à 145 000 € au 31/12/2018.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 4 692 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Le CICE 2017 totalise 5 184 €. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. A cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, et de reconstitution du fonds de roulement.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 231
Installations générales agencements aménagements divers	23 705		12 796
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 642		14 356
TOTAL	31 347		27 152
Autres participations	2 301 400		349 980
TOTAL	2 301 400		349 980
TOTAL GENERAL	2 332 747		383 363

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 231	6 231
Installations générales agencements aménagements divers			36 501	36 501
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			21 998	21 998
TOTAL			58 499	58 499
Autres participations		107 044	2 544 336	2 544 336
TOTAL		107 044	2 544 336	2 544 336
TOTAL GENERAL		107 044	2 609 066	2 609 066

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		1 239		1 239
Installations générales agencements aménagements divers	2 622	4 343		6 965
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 824	4 859		6 683
TOTAL	4 446	9 202		13 648
TOTAL GENERAL	4 446	10 441		14 887

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 239				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 343				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 859				
TOTAL	9 202				
TOTAL GENERAL	10 441				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	102 598		102 598		
TOTAL	102 598		102 598		
TOTAL GENERAL	102 598		102 598		
Dont dotations et reprises financières			102 598		

La reprise correspond à la provision pour titres 44 MENUISERIE, éliminés suite à la fusion.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	719 645	719 645	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 559	5 559	
Impôts sur les bénéfices	7 808	7 808	
Taxe sur la valeur ajoutée	15 826	15 826	
Groupe et associés	395 709	395 709	
Débiteurs divers	2 178	2 178	
Charges constatées d'avance	4 457	4 457	
TOTAL	1 151 182	1 151 182	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	59 816	20 252	39 563	
Fournisseurs et comptes rattachés	28 339	28 339		
Personnel et comptes rattachés	5 295	5 295		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 942	12 942		
Taxe sur la valeur ajoutée	72 800	72 800		
Autres impôts taxes et assimilés	5 206	5 206		
Groupe et associés	1 123 693	1 123 693		
TOTAL	1 308 091	1 268 528	39 563	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	33 383			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 957			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	344 268			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	7 100.0000	309			309

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels informatiques	Linéaire	2 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	436 800
Autres créances	5 559
Total	442 359

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	7 073
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 702
Dettes fiscales et sociales	12 271
Total	26 046

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 457
Total	4 457

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 1 950 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 1 950 € ht
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 € ht

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L. 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-44 MATERIAUX										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										
	329 378	2 861 290	99,68	2 554 336	2 554 336	395 708		7 160 130	1 103 468	119 616

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Les produits exceptionnels correspondent au remboursement d'une partie du compte courant abandonné par la SAS BBC en 2015 puis 2016, à hauteur de 75 000 €.
Ce remboursement a été effectué par la SAS 44 MATERIAUX.
Les charges exceptionnelles correspondent à l'annulation des titres 44 MENUISERIE pour 107 044 €.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2018**

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A

13

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 19 des Statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Clause de retour à meilleure fortune

Personnes concernées : La société 44 MATERIAUX, filiale, représentée par Monsieur Daniel BROHAN

Nature et Objet : La société BBC avait consentie en 2015 et en 2016 des abandons de compte courant à la société 44 MENUISERIES avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant total de 220 000 euros. En 2018, la clause de retour à meilleure fortune a été activée pour 75 000 euros.

Modalités : Au cours de l'exercice, la société BBC a comptabilisé un produit exceptionnel de 75 000 euros au titre de la clause de retour à meilleure fortune.

Fait à Saint-Nazaire, le 23 mai 2019

ATLANTIQUE AUDIT

Le Commissaire aux comptes

Edward BOUCHAUD

A

B.B.C

La Barrière Noire – ZA Bourne – 44220 COUËRON

SAS au capital de 2 193 900 euros

Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan épargne entreprise

Assemblée générale extraordinaire d'approbation des comptes

En date du 6 juin 2019 – Sixième Décision

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital par l'émission d'actions de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérent d'un plan épargne d'entreprise, pour un montant maximum de 65 817 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Président vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Il appartient au Président d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

A

h

B.B.C

La Barrière Noire – ZA Bourne – 44220 COUËRON

SAS au capital de 2 193 900 euros

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Président relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Président appelle de notre part l'observation suivante : les modalités de détermination du prix d'émission ne sont pas précisées.

Les conditions définitives de l'augmentation de capital n'étant pas fixées, nous n'exprimerons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Président.

Fait à Saint-Nazaire, le 23 mai 2019

ATLANTIQUE AUDIT

Le Commissaire aux comptes

Edward BOUCHAUD

A

BBC
Société par actions simplifiée
au capital de 2 193 900 euros
Siège social : La Barrière Noire - ZA Bourne, 44220 COUERON
805258985 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 06 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 210 650,16 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	210 650,16 euros
A titre de dividendes	45 000,00 euros
Soit 145,63 euros par action	
Le solde	165 650,16 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 209 822,13 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 06 juin 2019.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 45 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :

90 000,00 euros, soit 291,26 euros par titre.
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

80 000,00 euros, soit 258,90 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 06 juin 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Daniel BROHAN

CERTIFIÉ CONFORME



- 9 JUIL. 2019

CB 65173



Acor Océane
Société d'expertise

GREFFE DU TRIBUNAL DE NANTES

Immeuble Rhuys
2 bis quai François Mitterrand
BP 86209

44262 NANTES CEDEX 2

Nantes, le 28 juin 2019

BORDEREAU D'ENVOI

NATURE DES DOCUMENTS	NOMBRE	OBSERVATIONS
Comptes annuels au 31/12/2018	1	BBC La Barrière Noire <u>44220 COUERON</u>
Chèque de 45,73 €	1	
Rapport du commissaire aux comptes	1	
Suite à la demande de notre client, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner directement le certificat de dépôt ainsi que le bordereau de frais de Greffe (ACOR OCEANE, 46 rue Félix Faure, BP 60417, 44004 NANTES CEDEX 01)		

Michel GUILLET
Expert comptable
Commissaire aux comptes

Acor Océane
Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'Ordre d'Angers

46 rue Félix Faure - CS 60417
44004 Nantes Cedex 1
Tél : +33 (0)2 40 94 20 00
Fax : +33 (0)2 40 94 05 39
contact@acor-oceane.fr
www.acor-oceane.fr

SARL au capital de 510 000 €
APE 6920 Z
SIRET 334 720 711 00053
TVA intracommunautaire : FR06 334 720 711